



Trophée Formule Ford Kent 44-2023

Additif n°2 au Règlement Technique.

L'article "4.15 Plombage" du Règlement Technique est remplacé par le texte suivant (changements en gras):

4.15. Plombage.

Afin de permettre le plombage, il est obligatoire que sur le moteur soient percés des trous de 2 mm, facilement accessibles, aux endroits suivants:

1 goujon/écrou de culasse

Culasse, à proximité du goujon percé.

2 têtes de vis du cache culbuteur

2 goujons de la pipe d'admission

2 écrous du carburateur.

Le concurrent est responsable des scellés posés sur les éléments de sa voiture.

Fait à Bonsecours le 30 juin 2023

Michel Kozyreff, Président Club Formule Ford Kent

